

Thérèse de Jésus, obtiens au cœur qui t'aime
 Quelques jets de ces feux qui te brûlaient toi-même
 Au terrestre séjour.
 A qui tourne vers toi des yeux pleins d'espérance,
 Obtiens l'amour viril, l'amour dans la souffrance,
 Et la mort dans l'amour!

UNE RELIGIEUSE DE JÉSUS-MARIE.

*Saint-Joseph de Lévis,
 En la fête de la Transverbération
 du cœur de Sainte Thérèse
 27 août 1902.*

ARCHICONGRÉGATION DU CŒUR AGONISANT

ET

Congrégation de la Bonne Mort

On nous prie de rappeler aux intéressés l'article 5 des statuts de l'Archiconfrérie du Cœur Agonisant de Jésus et du Cœur Compatisant de MARIE :

« Pour avoir droit aux messes que le Directeur dit chaque semaine (le mercredi) et chaque mois (le quatrième dimanche), aux intentions de l'Archiconfrérie, les associés devront payer, chaque année, une contribution de *vingt-cinq centins*.

« Le paiement régulier de cette contribution annuelle (25cts) donne aussi droit à *douze messes basses* après la mort.

« La contribution se paye, chaque année, *avant le 31 décembre*. On délivre un *reçu* pour les douze messes, en cas de mort.

« *N. B.* — Les associés qui appartiennent en même temps à la Congrégation de la Bonne Mort et à l'Archiconfrérie du Cœur Agonisant, n'ont à payer qu'une seule contribution annuelle, c'est-à-dire, *vingt-cinq centins* pour les deux. »

C'est au R. P. Martineau, S. J., Collège Sainte-Marie, Montréal, qu'il faut adresser ces contributions, y joignant un timbre de deux centins pour frais de poste.